

20^{ème} anniversaire du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.
Vienne, le 13 juin 2016.

Intervention de la Belgique prononcée par M. le Ministre d'Etat A.De Decker.

À vérifier au prononcé

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

La Belgique s'aligne sur la déclaration de l'UE prononcée par la Haute Représentante/Vice-Présidente Madame Mogherini.

Ce 20^{ème} anniversaire de la signature du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est l'occasion de **tirer un bilan des réalisations de ces deux décennies. Il offre aussi l'opportunité de nous projeter dans l'action pour l'entrée en vigueur de ce Traité.**

L'adhésion par une grande majorité de pays à ce Traité, ainsi que l'établissement graduel d'un système de vérification ont stimulé l'émergence **d'une norme internationale « de facto »** contre les essais nucléaires. Grâce à cette norme qui n'est violée que par un seul pays, nous progressons vers notre objectif de désarmement nucléaire et un frein est mis à la prolifération des armes nucléaires et au développement de nouveaux types d'armes plus évolués.

Cette actuelle norme internationale doit être rendue **irréversible et devenir juridiquement contraignante**. Mon pays appelle donc à l'universalisation de ce Traité, à la réalisation complète de son régime de vérification ainsi qu'au démantèlement de toutes les installations d'essais nucléaires de manière transparente.

Comment ignorer que ce Traité n'est pas entré en vigueur et que l'adhésion de 8 pays dits de l'Annexe II reste nécessaire pour réaliser cet objectif !

Profitons de cette réunion pour déterminer les voies à suivre.

Un débat entre « convertis » ne suffira pas.

Il faut des idées innovantes afin de progresser sur tous les fronts.

Abordons d'abord la question du système de vérification.

La mise en place du réseau de stations permet la collecte globale et l'analyse des données pertinentes sismiques, hydroacoustiques, infrasons et radionucléides. L'efficacité du réseau a déjà été démontrée lors des essais nucléaires nord-coréens par le passé. Le système n'a toutefois pas encore atteint le niveau de performance idéale. Faute d'inspections sur le terrain, seule l'analyse des radionucléides pourrait donner la preuve irréfutable de tels essais nucléaires. Ceci démontre bien la place centrale que jouent les stations radio nucléides dans le réseau de l'OTICE (Organisation pour l'Interdiction complète des essais nucléaires). Une bonne distribution et un bon fonctionnement de ces stations sont essentiels, tout comme une capacité optimale d'analyse scientifique.

Ce dernier aspect ressort de la responsabilité de tous les Etats concernés. **La Belgique ne dispose pas de station sur son territoire, mais elle s'est pleinement engagée dans l'examen de l'impact sur le système de vérification des émissions de xénon radioactif qui proviennent e.a. de sites de production d'isotopes médicaux.** Il importe en effet de garantir la fiabilité du Système de surveillance international de détection des explosions nucléaires et de renforcer de la sorte la crédibilité du Traité. Cette question technique appelle à un examen scientifique en profondeur et à un échange coopératif de données.

Les technologies de vérification mises en place offrent aussi une plateforme de coopération scientifique dans une palette d'applications civiles. Mon pays est ouvert à explorer le potentiel de notre investissement commun dans des secteurs comme la prévision des tsunamis ou la prévention d'autres désastres naturels.

La Belgique s'engage à continuer la recherche scientifique et à faciliter le dialogue entre tous les acteurs concernés, comme elle l'a déjà démontré en accueillant un atelier technique à Bruxelles au mois de mai 2015. Le secteur de production de radio-isotopes médicaux en Belgique est pleinement associé à cet effort. **L'Institut national des radioéléments (IRE) fut d'ailleurs le premier producteur de radio-isotopes dans le monde à s'engager par écrit** auprès de l'OTICE à coopérer avec cet organisme afin d'atténuer les effets des émissions de gaz rares.

Le renforcement du régime de vérification doit aussi aller de pair avec des efforts renforcés en faveur de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Le dialogue à tous les niveaux avec les Etats qui restent en dehors du Traité doit s'intensifier.

Mon pays accueille favorablement **les initiatives du Secrétaire Exécutif** afin d'élargir le réseau d'interlocuteurs dans les pays concernés. Pensons en effet à l'avenir par le développement du concept d' « *Ambassadeurs de la jeunesse* ». Ce concept a déjà reçu un bon accueil en Belgique.

De plus, nos Parlements ont un rôle tout particulier à jouer, et nous devons mobiliser, également via l'union parlementaire internationale (IUP), nos parlementaires sur cette question.

Sur le plan stratégique ensuite, nous constatons certaines évolutions et ces développements doivent être soutenus. Toutefois, nous ne voyons pas partout une réelle volonté de progresser.

Certains Etats se renvoient la balle pour justifier pourquoi le débat se trouve au point mort.

Une responsabilité spéciale incombe donc aux Etats dits de l'Annexe II, qui sont indispensables à l'entrée en vigueur du Traité.

Réaffirmons une fois de plus que l'adhésion au Traité ne saurait être subordonnée à l'action d'autres Etats. L'arsenal diplomatique contient suffisamment d'outils afin de garantir que les intérêts stratégiques d'un pays ne soient pas lésés par une telle décision. L'adhésion au TICE d'une seule des deux superpuissances nucléaires en est d'ailleurs un exemple.

A côté du dispositif traditionnel diplomatique, osons réfléchir à ce qui peut favoriser les adhésions. **Pourquoi ne pas miser sur des « zones sans essais nucléaires » dans les régions où l'adhésion au TICE est encore lacunaire ?**

De plus, nos Parlements ont un rôle tout particulier à jouer, et nous devons mobiliser, également via l'union parlementaire internationale, nos parlementaires sur cette question.

En outre, pour assurer la viabilité du Traité, nous devons tous **honorer nos engagements financiers**. Mon pays contribue à hauteur de près d'un million € par an en complément de notre participation aux actions au travers de l'UE et est déterminé à poursuivre son engagement, même en ces temps de difficultés budgétaires.

Enfin, au risque d'affaiblir la crédibilité du régime international de non-prolifération, **le statu quo n'est pas acceptable**. La pertinence et l'importance de l'entrée en vigueur du Traité ont été clairement démontrées à l'occasion du dernier essai nucléaire en janvier dernier réalisé par la Corée du Nord, condamné fermement par la communauté internationale.

En célébrant ce 20^{ème} anniversaire, n'attendons plus !

Il est crucial que nous agissions collectivement et avec détermination pour une entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Je vous remercie.